

**GUIDE ET FORMALITES DE VOYAGE
CONFERENCE DE L'ICANN - SYDNEY, AUSTRALIE
21 AU 26 JUIN 2009**

Nous tenons à vous remercier pour votre participation aux processus de l'ICANN, et pour votre soutien au développement des politiques et des opérations relatives au système des noms de domaine. Nous apprécions profondément votre engagement en matière de temps et de compétences envers la promotion de la mission de l'ICANN.

Dans le cadre de votre participation, vous avez été sélectionné pour recevoir un soutien financier de l'ICANN pour assister à la prochaine conférence de l'ICANN à Sydney, en Australie. La Foire aux questions suivante («questions fréquemment posées») devrait vous aider à planifier et à comprendre le processus d'obtention de l'aide financière.

A quelles dates ma présence à la conférence est-elle requise ?

Le tableau ci-dessous indique les dates officielles auxquelles votre présence en fonction de l'organisation ou du groupe auquel vous êtes affilié. Certains groupes ayant des réunions annexes avant ou après la conférence de l'ICANN, vos dates de séjour peuvent être différentes de celles de la conférence de l'ICANN en tant que telle ou des dates de séjour d'autres groupes assistant à la conférence. La durée maximale de séjour pour laquelle vous recevrez un soutien financier de l'ICANN sera définie par ces dates - vous pouvez arriver à la « première date d'arrivée » ou après et quitter à la « dernière date de départ » ou avant. Les départs sont généralement programmés le vendredi après la clôture de la réunion du Conseil d'administration de l'ICANN - s'il n'existe pas d'options de départ après la clôture de la réunion du Conseil d'administration de l'ICANN, vous pourrez être autorisé à passer une nuit de plus et à partir le lendemain. Si vous avez besoin d'arriver avant la date indiquée pour votre groupe ou de partir après la date indiquée pour votre groupe, vous êtes prié de contacter l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org en précisant la raison de votre arrivée plus tôt et / ou de votre départ plus tard.

	Première date d'arrivée	Dernière date de départ
ALAC	20 juin	26 juin
ccNSO	21 juin	26 juin
GNSO	19 juin	27 juin
Fellows	20 juin	26 juin
NomCom	A déterminer	A déterminer

Que faire si je souhaite arriver avant la date d'arrivée autorisée ou rester au-delà de la date de départ autorisée ou les deux ?

Si l'ICANN paye votre hôtel pour la conférence de l'ICANN, nous ne paierons que pour les nuits autorisées tel que décrit ci-dessus. Vous seriez responsable de trouver un logement en hôtel et de payer directement toutes nuits d'hôtel précédant votre arrivée autorisée ou suivant votre départ autorisé.

Si l'ICANN paye votre billet d'avion, notre agent de voyages établira le coût standard de votre voyage pour une arrivée à la date d'arrivée autorisée et un départ à la date de départ autorisée. Si vous souhaitez arriver avant la date d'arrivée autorisée ou rester après la date de départ autorisée et que ceci résulte en un tarif d'avion plus élevé, vous serez responsable du paiement de la DIFFERENCE entre le coût établi tel que déterminé par l'agence de voyages et le tarif d'avion réel. Si le tarif d'avion réel est moins cher, l'ICANN paiera la totalité du billet d'avion.

Comment puis-je organiser mon voyage ?

Se rendre à une conférence de l'ICANN consiste en trois éléments principaux - le transport, l'hébergement et les indemnités journalières. En fonction de vos besoins et de ce qui a été autorisé, ICANN peut payer le transport, l'hôtel, ou des indemnités journalières, ou les trois.

Tout transport doit être organisé par le biais de l'agent de voyages désigné par l'ICANN – BCD Voyages en l'occurrence. L'agence de voyages vous contactera concernant vos besoins de transport et vous proposera un itinéraire. Une fois que vous êtes d'accord sur l'itinéraire, l'agence de voyages réservera vos billets et facturera directement l'ICANN.

L'hébergement est directement organisé par le département conférences de l'ICANN. BCD Voyages transmettra directement une copie de votre itinéraire au département conférences qui se chargera de vous réserver une chambre parmi les chambres d'hôtel prévues à cet effet. ICANN paye uniquement le prix de la chambre taxes comprises - tous les faux-frais (minibar, télévision payante, appels téléphoniques, service de chambre, etc.) facturés à la chambre sont de la responsabilité du voyageur. Si vous n'avez pas de réservation de transport, vous devrez informer l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org de vos dates d'arrivée et de départ afin que le département conférences soit mis au courant et vous réserve une chambre.

Si vous réservez le transport par le biais de BCD mais que vous n'avez PAS besoin d'une chambre d'hôtel, vous êtes prié d'en aviser l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org pour que le département conférences soit mis au courant et ne vous réserve pas de chambre.

Vous recevrez une indemnité journalière :

1. Pour chaque jour de présence à la conférence de l'ICANN ne précédant pas votre date d'arrivée autorisée et ne suivant pas votre date de départ autorisée (sauf si vous faites partie du groupe de boursiers auquel cas vous recevrez une allocation forfaitaire à la clôture de la conférence de l'ICANN), PLUS
2. Une indemnité journalière pour chaque nuit passée à voyager pour vous rendre à la conférence de l'ICANN et en repartir (basée sur le parcours de votre itinéraire relatif au voyage direct vers et à partir du lieu de la conférence de l'ICANN).

EXEMPLE

Vous êtes autorisé à arriver le samedi 20 Juin 2009 et à repartir le vendredi 26 juin 2009. Il faut une journée entière à partir de votre domicile pour arriver à Sydney et une journée entière pour rejoindre votre domicile.

Vous décidez de faire une escale à un autre endroit en chemin vers Sydney et le tarif d'avion correspondant est moins cher que le parcours le plus direct (le coût standard établi mentionné ci-dessus) et est donc approuvé. Vous quittez votre domicile le mercredi 16 Juin 2009, et vous arrivez à Sydney le dimanche 21 Juin 2009 après l'escale requise. Vous repartez le vendredi 26 juin 2009, et vous arrivez chez vous le samedi 27 juin 2009.

Dans cet exemple, l'ICANN payera ce qui suit :

Chambre d'hôtel à partir du dimanche 21 Juin 2009 jusqu'au vendredi 26 juin 2009 (cinq nuits), votre billet d'avion, et sept jours d'indemnités journalières - les cinq jours que vous passerez Sydney, plus une nuit de voyage pour vous rendre à Sydney et une nuit de voyage pour rentrer chez vous.

Que faire si un séjour à l'hôtel est nécessaire en chemin vers la conférence ou au retour à cause de la durée du voyage et / ou de l'itinéraire ?

Dans ce cas, l'ICANN vous remboursera les frais réels du séjour à l'hôtel taxes comprises uniquement sur présentation de la note de frais correspondante. Le formulaire peut être obtenu en vous adressant à constituency-travel@icann.org et le formulaire rempli accompagné des factures numérisées devra être transmis à la même adresse.

Où est-ce que je vais loger ?

L'ICANN a réservé des chambres à l'hôtel Hilton de Sydney <http://www.hiltonsydney.com.au> au 488 George Street, Sydney, NSW 2000, Australie. Une fois votre transport organisé, une chambre sera réservée à votre nom et payée à partir du compte principal de l'ICANN. Il est possible que l'ICANN ait besoin de réserver certaines chambres dans un autre hôtel à proximité du Hilton si le nombre de chambres allouées est dépassé. Si vous n'avez pas l'intention de séjourner dans un hôtel financé par l'ICANN, vous devez en informer l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org dès que possible afin que la chambre puisse être attribuée à quelqu'un d'autre.

Je veux faire moi-même les réservations relatives à mon voyage - puis-je le faire ?

Dans la plupart des cas, non. L'ICANN ne remboursera pas les voyageurs qui présentent des notes de frais, sauf si les dispositions ont été préliminairement approuvées par le directeur financier (Chief Financial Officer - CFO) de l'ICANN. Si BCD Voyages n'est pas en mesure de faire les réservations relatives à votre voyage et que vous souhaitez les faire vous-même, vous devez soumettre votre demande par courriel à l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org. Le CFO examinera votre demande et décidera si elle peut être approuvée.

J'ai trouvé un tarif d'avion moins cher - puis-je le réserver moi-même ?

Dans la plupart des cas, non. Bien que nous apprécions vos efforts visant à réduire les coûts pour l'ICANN, nous souhaitons néanmoins que tous les déplacements soient réservés par le biais de BCD Voyages. L'ICANN s'engage à veiller à ce que les coûts de déplacement globaux soient aussi réduits que possible dans le cadre d'un processus gérable et maîtrisable. Selon notre expérience, bien que dans certaines circonstances, un billet puisse être acheté à moindre coût par d'autres moyens (autrement que par l'intermédiaire de l'agent de voyages désigné), le coût total a tendance à être plus réduit dans le cas de réservations prises en charge par un agent central.

Si vous avez trouvé une alternative à moindre coût que celle proposée par BCD Voyages et que vous souhaitez emprunter l'itinéraire à moindre coût que vous avez trouvé, vous devriez aviser BCD Voyages pour qu'elle vous réserve l'itinéraire que vous avez trouvé au lieu de celui qu'elle avait proposé. Veuillez noter que certains tarifs spéciaux peuvent être disponibles aux voyageurs / agences de voyages directement sur certains marchés locaux mais non disponibles à BCD Voyages (bien que BCD soit une organisation internationale et puisse parfois obtenir des tarifs locaux par le biais de ses filiales ou partenaires locaux). Tel qu'indiqué ci-dessus, nous tenons à consolider tous les déplacements à travers BCD Voyages, notre expérience nous ayant appris que l'ensemble des coûts pour l'ICANN étaient mieux gérés par le biais d'une agence centrale de réservation. Si vous trouvez un tarif qui est nettement moins cher que ce que BCD peut obtenir même après les avoir informés du tarif que vous avez trouvé, vous pouvez demander une exception pour réserver vous-même en envoyant un courriel à l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org.

Enfin, si vous trouvez que le coût de l'itinéraire, tel qu'indiqué par BCD est considérablement plus élevé que le coût de ce même itinéraire à votre disposition par le biais d'autres sources, l'ICANN souhaiterait en connaître les détails. Veuillez les faire parvenir à l'adresse constituency-travel@icann.org.

J'amène avec moi un invité, un(e) conjoint(e) par exemple - Je souhaiterais que les réservations soient faites pour nous deux ensemble - puis-je réserver moi-même ?

Votre voyage doit être réservé par le biais de l'agence de voyages désignée pour que l'ICANN puisse se charger du paiement. Si vous souhaitez amener un invité, l'agence de voyages pourra faire les réservations aussi, mais il faudra que vous payiez pour cette personne directement. Si vous préférez une alternative à moindre coût que ce que l'agence de voyages a proposé pour que vous pariez à vos propres dépenses, veuillez informer l'agence de voyages de votre itinéraire préféré. De telles alternatives pourraient comprendre plusieurs escales, des vols de correspondance, etc. que vous n'auriez pas normalement réservé mais souhaiteriez le faire pour économiser.

Si vous amenez un invité et que les frais d'hôtel sont plus élevés compte tenu de la présence de la deuxième personne dans la chambre, vous aurez à payer la différence entre le prix de la chambre simple et de la chambre double. Pour la conférence de Sydney, l'ICANN a négocié avec l'hôtel Hilton un même tarif pour occupation simple ou double. Tous frais supplémentaires pour un hébergement de plus de deux personnes dans votre chambre seront à votre charge.

Si l'ICANN paye pour mon transport, en quelle classe de service puis-je voyager ?

La plupart des places seront réservées en classe économique avec billets non-remboursables. Certains voyageurs sont préliminairement autorisés à voyager en classe affaires. Si vous ne faites pas partie de ces derniers et que vous croyez avoir un besoin spécifique de voyager en classe affaires, vous pouvez demander une exception en contactant l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org et en indiquant le motif précis pour lequel vous demandez une exception (par exemple, des raisons médicales) et en joignant des justificatifs de votre demande.

Puis-je procéder à un surclassement ?

L'ICANN payera normalement un billet non-remboursable en classe économique. Si la compagnie aérienne vous permettra un surclassement de billet (par exemple, en utilisant votre propre programme grand voyageur (frequent flyer) vous pourrez le faire.

Comment recevrais-je mes indemnités journalières ?

Les indemnités journalières sont calculées en dollars américains. Pour la conférence de Sydney, le montant de l'indemnité journalière est de 95,00 dollars américains par jour. Si possible, votre indemnité journalière sera virée sur un compte bancaire que vous indiquerez au moins une semaine avant le début de la conférence de l'ICANN. Votre indemnité journalière étant basée sur les dates d'arrivée / départ, plus les jours de voyage, vos plans de voyage doivent être fixés et vos coordonnées bancaires DOIVENT être transmises à l'ICANN jusqu'au 31 mai 2009 afin que votre indemnité journalière puisse vous être versée en temps dû. Les virements aux personnes ayant complété les formalités achevées après le 31 mai 2009 seront effectués dans les plus brefs délais, mais probablement APRES la conférence de l'ICANN.

Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un virement (par exemple, certains pays ont des restrictions sur la réception de virements provenant d'autres pays), d'autres dispositions seront prises pour vous payer votre indemnité journalière. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un virement veuillez en informer l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org et une autre méthode de paiement sera coordonnée avec le département des finances de l'ICANN. Des messages séparés vous seront communiqués concernant la méthode et le calendrier de paiement.

Si vous êtes boursier, vous recevrez votre allocation à l'issue de la conférence de l'ICANN. Les montants des allocations sont normalement virés sauf si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un virement, auquel cas des dispositions alternatives seront prises.

J'ai besoin de changer mes plans - que dois-je faire ?

Pour modifier vos plans de transport, vous devriez contacter BCD Voyages. Veuillez noter que vous êtes responsable de TOUS frais de modification et / ou d'annulation une fois votre billet original ayant été acheté. BCD Voyages veillera à ce que le département conférences soit informé de tout changement qui pourrait affecter votre réservation de chambre d'hôtel.

Si vous n'utilisez pas le transport payé par l'ICANN et avez besoin de changer vos dates d'arrivée et / ou de départ de l'hôtel, veuillez en informer l'ICANN à l'adresse (constituency-travel@icann.org).

Ai-je besoin d'un visa pour me rendre à Sydney, et, si oui, comment puis-je l'obtenir ?

L'Australie exige un visa d'entrée de tout détenteur de passeport non australien ou néo-zélandais. Les détenteurs de passeports de certains pays peuvent obtenir un « permis de voyage électronique » (Electronic Travel Authority - ETA), directement en ligne. Pour les autres, il faudrait s'adresser directement à un consulat d'Australie.

Le lien suivant vous mènera à un site Web exploité par le gouvernement australien que vous pouvez consulter pour déterminer de quel type de visa vous avez besoin, comment l'obtenir, et à quel prix :

<http://www.immi.gov.au/visawizard/>

S'il n'y a PAS d'emplacement dans votre pays d'origine pour faire votre demande de visa australien et que les alternatives qui vous sont offertes sur le site Web ci-dessus ne s'appliquent pas à vous, veuillez contacter l'ICANN à l'adresse (constituency-travel@icann.org) afin que nous examinions les autres options qui vous sont disponibles afin d'obtenir le visa nécessaire en temps voulu.

Que va faire l'ICANN pour m'aider à obtenir un visa ?

L'ICANN va vous fournir une « lettre d'invitation » à la conférence de l'ICANN, une copie de votre itinéraire, une confirmation de réservation d'hôtel ainsi qu'une lettre de l'hôte local, si nécessaire. Veuillez contacter l'ICANN à l'adresse (constituency-travel@icann.org) si vous avez besoin de ces documents.

L'ICANN s'engage à rembourser les frais de dépôt de dossier pour un visa. En fonction de la nationalité figurant sur votre passeport, ces frais varient actuellement de 20,00 à 100,00 dollars australiens. L'ICANN vous remboursera également les frais de « port » (par exemple DHL) éventuellement encourus dans le cadre de votre demande de visa.

L'ICANN n'a AUCUNE AUTORITE pour accorder des visas ou pour obtenir qu'un gouvernement délivre un visa. Il est de la responsabilité de chaque voyageur d'avoir un passeport valide et d'obtenir les visas nécessaires.

Ai-je besoin de m'inscrire à la conférence de l'ICANN?

OUI! Vous devriez vous rendre à l'adresse <http://www.registration123.com/ICANN/35/> et vous inscrire à la conférence. Le fait de réserver votre voyage ne se traduit pas en inscription à la conférence.

DÉLAIS

TRANSPORT - tous les moyens de transport doivent être réservés au plus tard le 22 mai 2009 pour que l'ICANN puisse réserver les chambres d'hôtel en temps dû.

PASSEPORTS / VISAS - Vous devez confirmer à l'ICANN, à l'adresse (constituency-travel@icann.org) que vous détenez un passeport valide et le visa nécessaire pour entrer en Australie. Cette confirmation doit être reçue jusqu'au 12 Juin 2009 sinon votre voyage pourra être annulé. Vous pouvez scanner et transmettre la copie numérisée de votre passeport et de votre visa d'entrée en Australie par courriel à l'adresse (constituency-travel@icann.org) ou par télécopie sécurisée au numéro (+1-310-578-8652).